

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1790

présenté par
Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello,
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau,
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 26

A l'alinéa 126, après les mots:

« de territoire, »,

insérer les mots :

« en lien avec la conférence régionale de santé, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un lien entre ces deux niveaux d'institution doit être mis en place. Une coordination des deux apparaît incontournable.